

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/11/2021

Dossier complet le :

14/02/2022

N° d'enregistrement :

2021-ARA-KKP-3492

1. Intitulé du projet

Dossier AUP Ardeche - OUGC Doux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Chambre d'agriculture d'Ardèche

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Claret Benoit Président de la chambre d'agriculture d'Ardèche

RCS / SIRET

1 8 0 7 1 0 0 1 4 0 0 0 1 0

Forme juridique

Autre personne morale de droit public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16°c	Le projet porte sur une demande d'autorisation environnementale pour la mise en place d'Autorisations Uniques de Prélèvements (AUP) pour les prélèvements d'eau à usage agricole sur le périmètre du projet tel que décrit ci-après. Ces AUP (une AUP par sous unité de gestion) ont vocation à se substituer aux autorisations individuelles existantes. Le projet porte sur les volumes prélevés en période de basses eaux et en période hivernale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à demander une AUP dans le cadre de la création de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) pour les prélèvements d'eau d'irrigation sur le périmètre décrit ci-après.

Le projet d'AUP n'entraîne en lui même aucun travaux de démolition, ni de construction : les ouvrages et prélèvements d'eau agricole sont préexistants.

4.2 Objectifs du projet

La demande d'AUP découle de la création de l'OUGC pour permettre une gestion optimisée de la ressource en eau d'irrigation. Chaque année un Plan Annuel de Répartition conforme à l'AUP sera proposé par l'OUGC aux services de l'Etat qui instruiront cette demande.

Ce nouveau contexte permettra :

- La simplification de la gestion des autorisations de prélèvements pour les irrigants qui auront un interlocuteur unique global
- La simplification pour les services de l'Etat qui auront également un seul interlocuteur
- De sécuriser les prélèvements sur un territoire impacté par les épisodes de sécheresse grâce à une répartition des volumes prélevables par sous unité de gestion en lien avec les disponibilités de la ressource en période de basse eaux et en période hivernale

Ce nouveau dispositif suit la logique mise en place par l'ensemble des acteurs de l'eau sur l'accès à l'eau d'irrigation, le partage de cette ressource et sa préservation. La signature du protocole pour la création de retenue de stockage d'eau sur le territoire d'Ardèche contribue en effet à satisfaire les besoins en eau tout en protégeant les milieux aquatiques associés.

Il s'agit également de pouvoir substituer à terme les prélèvements en période d'étiage par des prélèvements en période de hautes eaux. Il faut donc pour cela pouvoir stocker cette eau.

Le partenariat mis en place avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux (SMBVD) vise à atteindre cet objectif d'équilibre de bon état des masses d'eau, de satisfaction des usages et de préservation de la ressource.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet est purement administratif : il consiste à organiser la gestion des prélèvements sur le territoire du bassin versant du Doux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à obtenir une AUP, puis à répartir ensuite les volumes pour chaque zone concernée entre l'ensemble des demandeurs pour usage agricole.

Si le volume global à répartir est inférieur aux demandes exprimées, l'OUGC appliquera les règles de répartition (ces règles seront présentées dans le dossier d'autorisation environnementale), afin de partager les volumes. L'OUGC se réserve cependant le droit d'allouer un volume d'eau inférieur à la demande effectuée par un irrigant, si celui-ci est très éloigné d'une réalité agronomique.

Si le volume global à répartir est supérieur ou égal aux demandes exprimées, chaque irrigant se verra autorisé un volume d'eau égal à sa demande.

L'OUGC transmettra le plan de répartition des volumes à l'administration.

L'évaluation volume prélevable a identifié une valeur de 1 375 000 m³ (retenues 1 256 000 m³+ prélèvement direct en cours d'eau pour 112 000m³+ 7000m³ forage souterrain) prélevés annuellement. Cette valeur doit être mis à jour (l'EVP date de 2011). Compte tenu des spécificités liées au bassin versant du Doux (zone de basse montagne avec prélèvement dans une très large majorité sur ressource superficielle, présence de nombreuses retenues de stockage, environ 600 à vocation agricole), il s'agira d'identifier :

- Un volume prélevable maximum hivernal
- Un volume maximum à l'étiage (avec scénario incluant une baisse de prélèvement en lien avec le programme de substitution et la mise aux normes des anciens ouvrages)
- De déterminer un coefficient de pondération permettant d'intégrer ou non, les volumes utilisés par les retenues de stockage se remplissant par ruissellement (la réglementation jusqu'à présent n'intègre pas ce volume mais il apparaît que celui-ci peut avoir un impact sur le milieu)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation environnementale (AEU); autre : Le projet sera soumis à autorisation environnementale au titre de l'article R181-3 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet concerne les prélèvements d'eau à usage agricole dans les ressources en eau du périmètre de candidature décrit ci-dessous. Ressources en eau essentiellement superficielle (7 000 m ³ identifié de prélèvement en souterrain) Chaque sous unité de gestion aura un volume autorisé spécifique : AUP Unité de gestion : bassin versant du Doux.	Volume prélevé de 2,9 millions de m ³ dont 2805 000 m ³ souterrains 130 000 m ³ m ³ par parcelle eau superficielle et 7000 m ³ eau non souterraine

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chambre d'agriculture d'Ardèche - OUGC 114 07000 PRIVAS; ALBOUSSIÈRE; ARLEBOSC; BOFFRES; BOZAS; BOUCIEU LE ROI; CHAMPIS; COLOMBIER LE JEUNE; COLOMBIER LE VIEUX; DESAIGNES; DEVESSET; EMPURANY; ETABLES; GILHOC SUR ORMEZE; LABATIE D ANDAURE; LAFARRE; LALOUVESC; LAMASTRE; LE CRESTET; LEMPS; NOZIERES; BELSENTES; PAILHARES; PLATS; ROCHEPAULE; ST AGREVE; ST ANDRE EN VIVARAIS; ST APOLLINAIRE DE RIAS; ST BARTHELEMY GROZON; ST BARTHELEMY LE PLAIN; ST BASILE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " E. Lat. ___ ° ___ ' ___ " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty space for project description and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 znieff 1 : - basse vallée du doux 820031016 - serres et coteaux des environs de nozieres 820031023 - haute vallée du doux ZNIEFF 820031025 - tourbiere de rochessac ZNIEFF 820030946
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alboussiere, Arlebosc, Belsentes, Boffres, Bozas, Boucieu le Roi, Champis, Colombier le Jeune, Colombier le Vieux, Desaignes, Devesset, Empurany, Gilhoc sur Ormeze, Labatie d'Andaure, Lafarre, Lalouvesc, Lamastre, Le Crestet, Nozieres, Pailhares, Plats, Rochepeule, Saint- Agrève, Saint-André en Vivarais, Saint-Apolinaire de Rias, Saint-Barthelemy Grozon, Saint-Barthelemy le Plain, Saint-Basile...
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par Naturel des Monts d'Ardèche
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le réseau routier départemental, on dénombre 19 infrastructures Pour le réseau inter-communal, on relève une voie de 2,4 km sur la communauté de communes de Rhône-Crussol.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir liste parmi les communes concernées : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_monuments_historiques_de_l%27Ard%C3%A8che
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	07CRENmg0311 07CRENmg0324 07CRENmg0320 07CRENmg0331 07CRENmg0402 07CRENmg0411 07CRENmg0319 07CRENmg0300

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	07DDT19970003 de BOZAS 07DDT19970004 BOUCIEU-LE-ROI 07DDT19970002 ARLEBOSC 07DDT19970010 SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN 07DDT19970007 DESAIGNES 07DDT19970005 COLOMBIER-LE-VIEUX 07DDT19970006 LE CRESTET 07DDT19970009 LAMASTRE
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 sites pollués : SSP000557601 Ancienne usine à gaz TOURNON SUR RHONE SSP000815101 IMPRESSION ET TEINTURE DE TOURNON I.T.D.T. TOURNON SUR RHONE SSP000933201 TRIGANO INDUSTRIES TOURNON SUR RHONE SSP001067601 EXTREME DECORS SUD LAMASTRE SSP001173501 SAMOV LALOUVESC Oul. ZRE du Doux
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	007001297 007001297 007001297 007000746 007000647 007000582 007000822 007000822
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 site Natura 2000 : FR8201667 - Tourbières du plateau de Saint-Agrève
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 site classé : tilleul dit de sully près de l'église d'étables

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'AUP permet d'organiser les prélèvements. Les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sur le territoire du Doux impactent principalement la ressource superficielle (cours d'eau). Il s'agit de prélèvements existants dont l'impact ou l'incidence a déjà été évalué par une Etude Volume Prélevable et par des études complémentaires (Impact Cumulé des Retenues sur le milieu Aquatique).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a des incidences positives sur l'agriculture, en améliorant la visibilité de l'implantation d'irrigants pour une gestion adaptée au milieu. L'activité agricole a une part très importante dans le dynamisme du territoire. La gestion de l'irrigation est primordiale pour l'avenir de l'activité agricole et de la dynamique socio-économique du territoire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'AUP a une incidence positive. Il va contribuer à l'atteinte des objectifs de substitution des prélèvements en période d'étiage pour des prélèvements hors étiage. Une AUP et sa mise en place via l'OUGC et la définition d'un Plan Annuel de Répartition a une incidence positive sur l'environnement via l'adaptation des prélèvements au regard de la disponibilité de la ressource.

Il rentre dans le cadre du PGRE établi sur le territoire du Doux.

Concernant les activités humaines, le projet est administratif. Il rentre cependant dans le cadre d'une amélioration de la gestion collective de l'irrigation participant au maintien des usages de l'eau : agricole, eau potable et de loisir.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche estime qu'elle devrait être dispensée d'une évaluation environnementale pour le projet d'AUP compte tenu des éléments du dossier (niveau de prélèvement, amélioration à venir grâce à l'AUP de la Gestion Volumétrique, Etude ICRA, établissement d'un protocole pour la création des retenues de stockage).

Le projet d'AUP permettra une gestion plus équilibrée et plus fine de l'eau utilisée dans le cadre de l'irrigation agricole dans un cadre devenu de plus en plus restreint (sécheresse, réchauffement climatique, disponibilité de la ressource). Il fixera des critères à respecter, disposant d'informations plus précises sur l'état de la ressource eau (volume, débit) et le niveau des prélèvements. Il s'agit d'aider à cette démarche dans laquelle la chambre s'est engagée avec les services de l'Etat.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Rubas le, _____

Signature

Télédéclaré le 30/11/2021

*modifié le 10/02/2022
par Guillaume Clot*



Benoit CLARET
Président



